



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Décembre 2019**

L'An Deux Mil Dix Neuf et le 09 Décembre, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

**Présents :** André BERNOS - Anne-Marie BARRERE - Yves MOITY - Pierre CANDALOT DIT SECALOT - André ETCHEGOIN - Bernard HALTY - Patrick LENDRES - Maurice MARTINEZ - Frédéric PALACIO- Martine SEMPIETRO - Béatrice ZAGO.

**Absents excusés :** Sylvie ANQUETIN (Procuration à André BERNOS) - Annie ETCHEGOYHEN (procuration à Anne-Marie BARRERE) - Alain PIERRINE (Procuration à Patrick LENDRES).

**Absente :** Carole IRLIK.

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARRERE.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – 2019-47 VENTE DU TERRAIN CADASTRÉ SECTION AA N°94.
- 2 – 2019-48 INTEGRATION SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AB N°308.
- 3 – 2019-49 AMÉLIORATION DE LA DESSERTE FORESTIÈRE DE BUGANGUE.
- 4 – 2019-50 SYNDICAT UNIQUE.
- 5 – 2019-51 SDEPA - SALLE POLYVALENTE - CALCUL LOYER ANNUEL PREVISIONNEL.
- 6 – 2019-52 AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER UNE PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AFIN D'IMPLANTER UN PARC PHOTOVOLTAIQUE SUR UN TERRAIN COMMUNAL.
- 7 – 2019-53 INVESTISSEMENTS.
- 8 – 2019-54 DEMANDE D'AIDE.
- 9 – 2019-55 COLIS DE NOEL.
- 10 – 2019-56 VIREMENTS DE CREDITS.

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Octobre 2019, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune remarque. Aucune objection n'étant soulevée le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

---

**1 – 2019-47 VENTE DU TERRAIN CADASTRÉ SECTION AA N°94.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Mme Chantal GOMEZ vend le terrain cadastré Section AA n°94 sur le Lotissement Bioclimatique à M. Willy VERSAVAUD et Mme Coralie SALINAS.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE** la vente du terrain cadastré Section AA n°94.

**DEMANDE** qu'aucune plus-value ne soit effectuée sur le terrain.

**DEMANDE** au notaire chargé de l'acte de vérifier et d'appliquer la décision du Conseil Municipal.

**Vote : 14 pour (11+3 procurations)**

**2 – 2019-48 INTEGRATION SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AB N°308.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la société PPI demande l'intégration du Lotissement « Les Résidences de Baccarau » dans le domaine public.

Aucune réserve n'a été constatée.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** l'intégration dans le domaine public du Lotissement « Les Résidences de Baccarau » (parcelle cadastrée Section AB n°308). Les frais d'acte de cette intégration sont à la charge de la société PPI. Cette cession de voirie fera l'objet d'un dépôt auprès du service cadastral avec la longueur de voirie.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs.

**Vote : 14 pour (11+3 procurations)**

**3 – 2019-49 AMÉLIORATION DE LA DESSERTE FORESTIÈRE DE BUGANGUE.**

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal, que suite à la réunion en date du 15 Novembre 2019 en présence du Président du Syndicat de Bugangue et des représentants des Communes d'ASASP-ARROS, GURMENÇON et d'AGNOS et de l'ONF, il convient de prendre une nouvelle délibération pour préciser le montant définitif de la participation de la Commune d'AGNOS suite à l'appel d'offre.

M. Patrick LENDRES donne lecture du compte rendu de la réunion du 15 novembre 2019.

Il présente le devis définitif des travaux sur AGNOS à savoir 870 ml pour un montant de 28 579.36 € HT. L'entreprise VERLAGUET a été adjudicataire pour la réalisation du projet. 80 % de subvention ont été obtenues pour le projet.

Ces travaux doivent être réalisés par le Syndicat Forestier de Bugangue.

A cela s'ajoute un forfait estimatif maximum de 6 000,00 € de goudronnage sur la portion de la Commune d'AGNOS pour plus de stabilité. Cette réalisation sera faite une fois l'achèvement et le contrôle de la DDTM, de l'ONF, du Syndicat de Bugangue et des levées de réserves.

La Commune d'AGNOS propose au Syndicat Forestier de Bugangue une participation à hauteur de 28579.36 € - 22 863.48 € de subvention = 5715.88 € HT + 6000 € supplémentaires de goudronnage pour un montant total de participation de 11715.88 €.

Pour information, lors de cette réunion du 15 novembre a été abordée aussi les travaux forestiers de la Commune de GURMENÇON. Au vu de la dégradation et des malfaçons une réunion est nécessaire avec les services de l'ONF et de la Mairie de GURMENÇON.

De plus en réhabilitant cette voirie, il serait souhaitable de prendre des dispositions tous ensemble pour que de telles sommes de travaux ne soit jetées en pâture. Les services juridiques du Centre de Gestion seront contactés pour mettre en place une procédure fiscale.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire et de Monsieur Patrick LENDRES et après en avoir délibéré

#### **Le Conseil Municipal**

**SOLLICITE** la subvention de 80% pour réaliser les travaux et **CHARGE** le Syndicat Forestier de Bugangue de mener à bien ce projet.

**DECIDE** de voter l'amélioration de la desserte forestière de Bugangue sur 2880 ml sous condition expresse d'obtenir 80% de subvention sur la totalité des devis des travaux d'un montant de 28 579.36€ HT. **Sans cette subvention la Commune d'AGNOS refuse le projet.**

**DECIDE** de participer pour un montant total maximum de 11 715.88 €.

**SOLLICITE** l'échelonnement du paiement sur 10 ans auprès du Syndicat Forestier de Bugangue.

**INDIQUE** que le paiement pour solde pourra être effectué avant les 10 ans à compter de 2024 suite aux rentrées d'argent inhérentes à la centrale photovoltaïque.

**DEMANDE** au Syndicat Forestier de Bugangue d'approuver la décision de la Commune d'AGNOS du 9 décembre 2019.

**DEMANDE** que le montant réel du paiement sur 10 ans soit défini sur la base réelle du marché des travaux HT.

**DEMANDE** la mise en place d'une taxe fiscale sur la réglementation de circulation d'engins ayant une charge supérieure à l'essieux qui sera définie par l'ONF afin que les travaux de réhabilitation ne soient jetés en pâture.

**DEMANDE** une réunion avec la Commune de GURMENÇON afin de finaliser la fin des travaux de voirie.

**ANNEXE** à la présent le compte rendu du 15 Novembre 2019.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs, techniques et financiers.

**Vote : 14 pour (11+3 procurations)**

#### **4 – 2019-50 SYNDICAT UNIQUE.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'homogénéiser et de simplifier la gestion technique, financière et administrative des Syndicats d'eau du Castets et d'Assainissement « La Porte d'Aspe » à GURMENÇON il serait souhaitable de fusionner les deux syndicats en syndicat unique.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DEMANDE** la fusion des deux Syndicats d'eau du Castets et d'assainissement « La Porte d'Aspe » après le budget 2020. Le budget 2021 prendra compte de cette délibération.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs, techniques et financiers.

**Vote : 14 pour (11+3 procurations)**

#### **5 – 2019-51 SDEPA - SALLE POLYVALENTE - CALCUL LOYER ANNUEL PREVISIONNEL.**

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du plan de financement prévisionnel annuel de l'installation de photovoltaïque sur le toit de la Salle Polyvalente.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

#### **Le Conseil Municipal,**

**ACCEPTE** la proposition de financement du SDEPA concernant le projet photovoltaïque de la Salle Polyvalente.

**ANNEXE** à la présente délibération le plan de financement.

**DEMANDE** au SDEPA de préparer la convention

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs, techniques et financiers.

**Vote : 14 pour (1 contre, 1 abstention, 12 pour)**

**6 – 2019-52 AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER UNE PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AFIN D'IMPLANTER UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR UN TERRAIN COMMUNAL.**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 26 juin 2012 sur l'implantation d'un parc photovoltaïque sur son territoire .

Le projet sur la Commune d'Agnos se situe sur une emprise de 12 ha lui appartenant, sis lieu dit Plouts à Agnos et ce sur la parcelle classée NPV au PLU approuvé le 20 juin 2011.

Le dit projet confié à Solaire D022 et Engie Green comporte :

- un champ de capteurs photovoltaïques sur la parcelle AH 53 d'une contenance de 12ha36a97ca

Le montant de la redevance versée à la Commune est fixée dans la Promesse synallagmatique de bail emphytéotique à hauteur de 2500 (deux mille cinq cents euros) par hectare et par an, pour toute la durée du bail fixée à 40 années.

Après ces explications Monsieur Le Maire donne lecture du renouvellement de la promesse synallagmatique de bail emphytéotique pour une durée de 5 ans sous conditions suspensives et convention de mise à disposition temporaire Agnos-plouts ente la Commune d'Agnos, entre Solaire D022 et Engie Green

**Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré ,**

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-13 et suivants,

VU le PLU approuvé par délibération du Conseil municipal du 20 juin 2011,

VU le projet de renouvellement promesse synallagmatique de bail emphytéotique,

CONSIDERANT que le projet d'implantation d'un parc solaire est d'intérêt général,

**Après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la promesse synallagmatique de bail emphytéotique proposée par SOLAIRE D022 et ENGIE GREEN d'une durée de 5 ans en vue de permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la parcelle cadastrée notamment n° 53 de la section AH;

**ANNEXE à la Présente** le renouvellement de la promesse synallagmatique de bail emphytéotique proposée par SOLAIRE D022 et ENGIE GREEN .

**Vote : 14 pour (1 contre, 1 abstention, 12 pour)**

**7 – 2019-53 INVESTISSEMENTS.**

En attendant le vote du Budget primitif 2020, il convient d'autoriser le mandatement des dépenses à concurrence d'un quart des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 diminué de la dette.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire et Monsieur Le Receveur Principal à mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2019, selon les règles ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratif et financiers relatifs au dossier.

**Vote : 14 pour (11+3 procurations)**

**8 – 2019-54 DEMANDE D'AIDE.**

M. Le Maire donne lecture d'un courrier de la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour une aide financière.

Après discussion et une proposition de 50 € de participation

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal**

**VOTE** : une abstention, trois pour 50€ et six pour 0€.

**DECIDE** de ne pas octroyer cette aide financière suite au vote ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratif et financiers relatifs au dossier.

**Vote : 14 pour (11+3 procurations)**

**9 – 2019-55 COLIS DE NOEL.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que cette année le montant du colis de Noël pour une personne sera de 20 € et le montant du colis de Noël pour un couple sera de 25 €. Après appel d'offre auprès de plusieurs entreprises « Boucherie-Charcuterie LESPOUNE » a été retenue.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

**APPROUVE** les tarifs des colis de Noël.

**DECIDE** d'attribuer la commande des colis de Noël à « Boucherie-Charcuterie LESPOUNE ».

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

**Vote : 14 pour (11+3 procurations)**

**10 – 2019-56 VIREMENTS DE CREDITS.**

**Le Conseil Municipal**

**DECIDE** les virements de crédits suivants :

Cpt 2313-19 : - 3 085,00 €

Cpt 1641 : + 3 085,00 €

Cpt 61522 : - 1 002,00 €

Cpt 66111 : + 1 002,00 €

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

**Vote : 14 pour (11+3 procurations)**

Prochain Conseil Municipal le 24 Janvier 2020.

**La secrétaire de séance :**

**A.M. BARRÈRE**

**Arrêté le présent Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 Décembre 2019 à dix délibérations.**

**2019-47 VENTE DU TERRAIN CADASTRÉ SECTION AA N°94.**

**2019-48 INTEGRATION SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AB N°308.**

**2019-49 AMÉLIORATION DE LA DESSERTE FORESTIÈRE DE BUGANGUE.**

**2019-50 SYNDICAT UNIQUE.**

**2019-51 SDEPA - SALLE POLYVALENTE - CALCUL LOYER ANNUEL PREVISIONNEL.**

**2019-52 AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER UNE PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AFIN D'IMPLANTER UN PARC PHOTOVOLTAIQUE SUR UN TERRAIN COMMUNAL.**

**2019-53 INVESTISSEMENTS.**

**2019-54 DEMANDE D'AIDE.**

**2019-55 COLIS DE NOEL.**

**2019-56 VIREMENTS DE CREDITS.**

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 DÉCEMBRE 2019**

Conseillers Municipaux	Signatures	Observations
BERNOS André		
BARRERE Anne-Marie		
ANQUETIN Sylvie		Procuration à André BERNOS
MOITY Yves		
CANDALOT Pierre		
ETCHEGOIN André		
ETCHEGOYHEN Annie		Procuration à Anne-Marie BARRÈRE
HALTY Bernard		
IRLIK Carole	Absente	
LENDRES Patrick		
MARTINEZ Maurice		
PALACIO Frédéric		
PIERRINE Alain		Procuration à Patrick LENDRES
SEMPIETRO Martine		
ZAGO Betty		

